

# MODALITES D'ORGANISATION THEORIQUE ET PRATIQUE

## MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE

ETG signifie Epreuve Théorique Générale du permis de conduire, plus souvent connue sous le nom d'examen du code de la route. Il s'agit de la première épreuve à valider, pour pouvoir ensuite se présenter à l'examen pratique du permis de conduire.

L'examen théorique général a pour objectif d'évaluer les connaissances des règles de circulation routière, du véhicule, et des comportements à adopter en tant que conducteur.

En mai 2016, l'ETG a subi une réforme. La formation théorique du permis de conduire est à présent davantage axée sur la pratique de situations réelles, et moins sur des connaissances dites « par cœur ». Cela dans le but de mieux préparer les futurs conducteurs aux différentes situations que ces derniers pouvaient rencontrer sur la route, et ainsi améliorer la sécurité routière.

## QUAND PASSER L'EXAMEN DU CODE DE LA ROUTE ?

L'ETG est une étape obligatoire pour passer les permis de conduire des catégories BI, B, BE, C, D, CE, CI, DI, CIE, et DIE.

L'âge minimum pour passer le code de la route est de 17ans (sauf en conduite accompagnée, où l'âge est abaissé à 15ans).

Concernant les catégories A1 et A2 les candidats seront eux soumis au passage de l'ETM (Epreuve Théorique Moto), depuis l'arrêté du 18 février 2020.

## QUELLE EST LA DURÉE DE VALIDITÉ DE L'EXAMEN DU CODE DE LA ROUTE ?

À la suite de la réussite de l'examen, la durée de validité du code de la route est de 5 ans.

## COMMENT SE PASSE L'EXAMEN DU CODE DE LA ROUTE ?

Le code de la route est la première étape que le candidat doit valider pour passer le permis. Une épreuve durant laquelle le candidat montre les connaissances quant aux règles de bonne conduite et de la sécurité routière.

L'examen du code de la route se passe dans les centres d'examen agréer.

### LES DOCUMENTS A PRESENTER A L'EXAMEN DU CODE DE LA ROUTE :

- La convocation imprimée
- Une pièce d'identité en cours de validité

Il est demandé aux candidats de se présenter au centre d'examen au moins 15 minutes avant de début de l'épreuve afin de faciliter l'organisation de celle-ci.

### HASHTAG PERMIS

36 RUE DEFRANCE - 94300 VINCENNES

Tél : 09 72 90 51 69 - Courriel : autoecoledefrance@hotmail.com

Numéro de Siret : 850 428 426 000 17 - Numéro d'activité : 11 94 12042 94

Numéro TVA intra : FR 33 32 52 56 527 - APE/NAF : 8553Z - N° Agrément : E 19 094 0020 0

### COÛTS DE LA FORMATION ET DELAIS D'ACCES A LA FORMATION

- Les coûts de la formation dépendent du forfait choisi, l'ensemble des forfaits sont disponibles à l'accueil sur simple demande (remis en main propre ou envoyé via mail)
- Les délais d'accès à la formation dépendent du retour de l'enregistrement effectués par les services de l'Etat. Néanmoins pour la partie théorique aucun délais entrée immédiate pour les leçons pratiques selon les disponibilités du planning, néanmoins le délai de placement des leçons ne peut excéder 30 jours.

### MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION PRATIQUE

- Notre centre de formation transmet aux candidats les différents outils numériques nécessaire au suivi de la formation par le candidat. Ce livret d'apprentissage dématérialisé indique les 4 compétences générales que vous devez atteindre. Ces compétences sont mentionnées dans le programme de formation pratique présente dans le document ci-dessus. Ce livret permet aux candidats de s'autoévaluer à savoir capable d'évaluer ces propres compétences.
- Les cours de conduite se déroulent hors agglomération, en agglomération et sur voie ouverte à la circulation (voies rapides, autoroutes, etc.... Et ce quel que soit les conditions climatiques.
- Les leçons de conduite sont organisées avec le bureau et/ou les enseignants en fonction des disponibilités sur planning et les disponibilités du candidat. Cependant la plage horaire ouverte aux leçons sont affichées en agence.
- Le candidat effectuera des bilans dit intermédiaires afin de valider les 4 blocs de compétence que compte la formation pratique du permis de conduire. Avant le passage en examen, le candidat effectuera au minimum un examen blanc afin d'être mis en situation réelle de l'épreuve et d'ajuster son besoin en formation si cela s'avère nécessaire.
- Le candidat pourra être amené à assister à une écoute pédagogique à condition que le conducteur principal soit d'accord.
- Enfin une leçon de conduite se décompose de la façon suivante : 5 minutes d'installation au poste de conduite et détermination de l'objectif de la séance, 45 minutes de conduite effective et 5 minutes de bilan de la séance. Soit 55 minutes la leçon de conduite.

#### **HASHTAG PERMIS**

**36 RUE DEFRANCE - 94300 VINCENNES**

Tél : 09 72 90 51 69 - Courriel : [autoecoledefrance@hotmail.com](mailto:autoecoledefrance@hotmail.com)

Numéro de Siret : 850 428 426 000 17 - Numéro d'activité : 11 94 12042 94

Numéro TVA intra : FR 33 32 52 56 527 - APE/NAF : 8553Z - N° Agrément : E 19 094 0020 0

## LES PARCOURS DE LA FORMATION B

### Mon parcours de formation Permis B, AAC et Boîte automatique

#### Plusieurs filières possibles

	Apprentissage Anticipé de la conduite AAC	Conduite supervisée	B traditionnel boîte manuelle	B78 : boîte automatique
<b>A partir de :</b>	15 ANS	18 ANS	17 ANS	17 ANS
<b>Formation pratique minimum</b>	20 HEURES	20 HEURES	20 HEURES	13 HEURES
<b>Durée du permis probatoire</b>	2 ANS	3 ANS	3 ANS	3 ANS

#### AAC

- Un rendez-vous préalable
- Minimum 1 an et 3000 km de conduite
- Au moins 2 rendez-vous pédagogiques

#### Définition

Le permis B permet la conduite de :

- Véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises.
- Véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise la conduite des mêmes véhicules avec une remorque :

- Si le PTAC de la remorque est ≤ à 750kg.
- Si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est ≤ à 3,5 tonnes.

Conditions requises :

- Avoir minimum 18 ans – Être titulaire de l'ASSR2 ou de l'ASR.
- Durée de la formation : 20 heures (minimum légal obligatoire).

Programme :

- Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

#### Une formation théorique :

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou/et avec un enseignant ou/et via internet.

Préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.

#### HASHTAG PERMIS

36 RUE DEFRANCE - 94300 VINCENNES

Tél : 09 72 90 51 69 - Courriel : autoecoledefrance@hotmail.com

Numéro de Siret : 850 428 426 000 17 - Numéro d'activité : 11 94 12042 94

Numéro TVA intra : FR 33 32 52 56 527 - APE/NAF : 8553Z - N° Agrément : E 19 094 0020 0

- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

**Une formation pratique :**

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.</li> <li>▪ Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.</li> <li>▪ Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.</li> <li>▪ Démarrer et s'arrêter.</li> <li>▪ Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.</li> <li>▪ Utiliser la boîte de vitesse.</li> <li>▪ Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.</li> <li>▪ Regarder autour de soi et avertir.</li> <li>▪ Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appréhender la route et circuler dans des conditions normales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.</li> <li>▪ Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.</li> <li>▪ Adapter allure aux situations.</li> <li>▪ Tourner à droite et à gauche en agglomération.</li> <li>▪ Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.</li> <li>▪ Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.</li> <li>▪ S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluer et maintenir les distances de sécurité.</li> <li>▪ Croiser, dépasser, être dépassé.</li> <li>▪ Passer des virages et conduire en déclivité.</li> <li>▪ Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.</li> <li>▪ S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.</li> <li>▪ Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.</li> <li>▪ Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.</li> <li>▪ Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.</li> <li>▪ Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivre un itinéraire de manière autonome.</li> <li>▪ Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.</li> <li>▪ Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.</li> <li>▪ Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.</li> <li>▪ Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)</li> <li>▪ Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.</li> <li>▪ Pratiquer l'écoconduite.</li> </ul>

**LES EPREUVES DU PERMIS**

Epreuve théorique générale : le code *	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.</li> <li>▪ Valable 5 ans ou 5 épreuves.</li> </ul>
Epreuve pratique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 32 minutes.</li> <li>▪ Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute.</li> <li>▪ Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière.</li> <li>▪ Une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.</li> </ul>

Les permis de conduire de la catégorie B ont une durée de validité de 15 ans.

\*Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.

**HASHTAG PERMIS**

**36 RUE DEFRANCE - 94300 VINCENNES**

Tél : 09 72 90 51 69 - Courriel : autoecoledefrance@hotmail.com

Numéro de Siret : 850 428 426 000 17 - Numéro d'activité : 11 94 12042 94

Numéro TVA intra : FR 33 32 52 56 527 - APE/NAF : 8553Z - N° Agrément : E 19 094 0020 0

Ref Info21

Mise à jour le 02/01/2025

## ETG : EPREUVE THEORIQUE GENERALE DU PERMIS DE CONDUIRE

ETG signifie Epreuve Théorique Générale du permis de conduire, plus souvent connue sous le nom d'examen du code de la route. Il s'agit de la première épreuve à valider, pour pouvoir ensuite se présenter à l'examen pratique du permis de conduire.

L'examen théorique général a pour objectif d'évaluer les connaissances des règles de circulation routière, du véhicule, et des comportements à adopter en tant que conducteur.

En mai 2016, l'ETG a subi une réforme. La formation théorique du permis de conduire est à présent davantage axée sur la pratique de situations réelles, et moins sur des connaissances dites « par cœur ». Cela dans le but de mieux préparer les futurs conducteurs aux différentes situations que ces derniers pouvaient rencontrer sur la route, et ainsi améliorer la sécurité routière.

### QUAND PASSER L'EXAMEN DU CODE DE LA ROUTE ?

L'ETG est une étape obligatoire pour passer les permis de conduire des catégories BI, B, BE, C, D, CE, CI, DI, CIE, et DIE.

L'âge minimum pour passer le code de la route est de 17ans (sauf en conduite accompagnée, où l'âge est abaissé à 15ans).

Concernant les catégories A1 et A2 les candidats seront eux soumis au passage de l'ETM (Epreuve Théorique Moto), depuis l'arrêt du 18 février 2020.

### QUELLE EST LA DURÉE DE VALIDITÉ DE L'EXAMEN DU CODE DE LA ROUTE ?

À la suite de la réussite de l'examen, la durée de validité du code de la route est de 5 ans.

### COMMENT SE PASSE L'EXAMEN DU CODE DE LA ROUTE ?

Le code de la route est la première étape que le candidat doit valider pour passer le permis. Une épreuve durant laquelle le candidat montre les connaissances quant aux règles de bonne conduite et de la sécurité routière.

L'examen du code de la route se passe dans les centres d'examen agréés.

#### LES DOCUMENTS A PRESENTER A L'EXAMEN DU CODE DE LA ROUTE :

- La convocation imprimée
- Une pièce d'identité en cours de validité

Il est demandé aux candidats de se présenter au centre d'examen au moins 15 minutes avant de début de l'épreuve afin de faciliter l'organisation de celle-ci.

#### LE DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

- L'épreuve dure environ 30 minutes au total.

#### HASHTAG PERMIS

36 RUE DEFRANCE - 94300 VINCENNES

Tél : 09 72 90 51 69 - Courriel : [autoecoledefrance@hotmail.com](mailto:autoecoledefrance@hotmail.com)

Numéro de Siret : 850 428 426 000 17 - Numéro d'activité : 11 94 12042 94

Numéro TVA intra : FR 33 32 52 56 527 - APE/NAF : 8553Z - N° Agrément : E 19 094 0020 0

Ref Info03

Mise à jour le 02/01/2025

- L'examen se déroule sur tablette numérique, qui sera fournie par le centre d'examen. (3 questions tests seront posées afin que le candidat se familiarise avec le dispositif).
- L'épreuve consiste en 40 questions aléatoires sur le code de la route, affichées de manière écrite et également lues à l'oral (le candidat dispose d'un casque audio).
- Après l'énoncé de chaque question, le candidat dispose de 20 secondes pour y répondre. Le temps restant pour chaque question est indiqué par un chronomètre.
- **Il faut obtenir au minimum 35 points pour avoir un résultat favorable à l'examen.**
- Les questions sont basées sur des images ou des vidéos (visionnables une seule fois. Par moment, il y aura plusieurs réponses possibles à sélectionner.

**Comme l'ensemble des examens officiel, toute triche est punie d'une interdiction de présentation à l'examen pour une durée de 5 ans.**

#### NOUVEAU :

**Depuis le 12 septembre 2023, les questions de l'examen du Code de la route sont refondues (contenu + mise en forme)**

Les questions sont réparties en fonction des thématiques du code de la route comme suit :

- 10 questions sur « le conducteur »
- 5 questions sur « les autres usagers »
- 4 questions sur « la circulation routière »
- 4 questions sur « la route »
- 4 questions sur « la mécanique et les équipements »
- 3 questions sur « les notions diverses »
- 3 questions sur « prendre et quitter son véhicule »
- 3 questions sur « la sécurité du passager et du véhicule »
- 3 questions sur « l'environnement »
- 1 question sur « les premiers secours »

**APRES AVOIR PASSÉ L'EXAMEN, LE CANDIDAT REÇOIT LES RESULTATS DU CODE PAR MAIL SOUS 24 A 48 HEURES.**

#### HASHTAG PERMIS

**36 RUE DEFRANCE - 94300 VINCENNES**

Tél : 09 72 90 51 69 - Courriel : [autoecoledefrance@hotmail.com](mailto:autoecoledefrance@hotmail.com)

Numéro de Siret : 850 428 426 000 17 - Numéro d'activité : 11 94 12042 94

Numéro TVA intra : FR 33 32 52 56 527 - APE/NAF : 8553Z - N° Agrément : E 19 094 0020 0

## Passer le permis boîte de vitesses automatiques

Depuis le 1er janvier 2017, les titulaires du permis B limité aux véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique peuvent conduire un véhicule en boîte manuelle de même catégorie à condition de suivre une formation de 7 heures. Cette mesure s'applique aux personnes qui conduisent des voitures automatiques pour des raisons non médicales.

Quels véhicules est-il possible de conduire ?

Le permis B boîte automatique ne permet de conduire que des véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique et/ou manuelle (ex : boîte séquentielle) et d'un embrayage automatique.

Pourquoi choisir le permis boîte de vitesses automatiques ?

Certains candidats font le choix de passer leur permis dans une voiture équipée d'une boîte automatique.

Souvent, ce choix se justifie par une plus grande simplicité de la conduite qui permet au candidat de se concentrer davantage sur son environnement et augmenter ainsi sa sécurité, et celle des autres, sur la route.

Déroulé de la formation et de l'épreuve

Depuis 2017, les candidats au permis boîte automatique ont la possibilité de passer l'examen à l'issue des 13 heures de formation requises.

A l'exception de cette différence et du fait que la voiture est équipée d'une boîte de vitesse automatique, les déroulés de la formation et de l'examen sont les mêmes que pour le permis B.

### FORMATION ET ÉPREUVE PERMIS B

Convertir son permis boîte automatique en permis B manuel

**Une formation de 7 heures** remplace la procédure de régularisation consistant à repasser l'examen de conduite devant un inspecteur, chargé de vérifier l'aptitude du conducteur à utiliser efficacement les commandes d'un véhicule à boîte manuelle.

Attention, seules les écoles labellisées « École, conduite, qualité » peuvent proposer cette formation de 7 heures.

**Cependant l'Établissement peut refuser l'attribution de la passerelle à l'issue des 7 heures de formation si le niveau obtenu n'est pas suffisant. Le candidat pourra suivre les recommandations de l'établissement, s'il refuse alors il peut solliciter la préfecture afin d'obtenir un avis d'un inspecteur au permis de conduire.**

# PROGRAMME DE FORMATION DU PERMIS DE CONDUIRE CATEGORIE B

## OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation est de permettre aux candidats de maîtriser un véhicule terrestre à moteur plus précisément.

**Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul**

**Appréhender la route et circuler dans des conditions normales**

**Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

**Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique**

Tarif sur devis auprès de l'agence

## DEFINITION

**Le permis B permet la conduite de :**

- Véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises.
- Véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

**Le permis B autorise la conduite des mêmes véhicules avec une remorque :**

- Si le PTAC de la remorque est  $\leq$  à 750kg.
- Si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est  $\leq$  à 3,5 tonnes.

## PREREQUIS

- Avoir minimum 17 ans
- Être titulaire de l'ASSR2 ou de l'ASR.

## DUREE DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 20 heures (minimum légal obligatoire).

## CONDITIONS : (MODALITES D'EVALUATION)

### 1) LA FORMATION THEORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou/et avec un enseignant ou/et via internet. EDISER, CODE ROUSSEAU,

## HASHTAG PERMIS

36 RUE DEFRANCE - 94300 VINCENNES

Tél : 09 72 90 51 69 - Courriel : autoecoledefrance@hotmail.com

Numéro de Siret : 850 428 426 000 17 - Numéro d'activité : 11 94 12042 94

Numéro TVA intra : FR 33 32 52 56 527 - APE/NAF : 8553Z - N° Agrément : E 19 094 0020 0

## 2) LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Elle se fait à bord du véhicule.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

### PROGRAMME DE FORMATION THEORIQUE

#### -Prérequis

#### -Objectifs

Préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

### PROGRAMME DE FORMATION PRATIQUE

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.</li> <li>▪ Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.</li> <li>▪ Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.</li> <li>▪ Démarrer et s'arrêter.</li> <li>▪ Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.</li> <li>▪ Utiliser la boîte de vitesse.</li> <li>▪ Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.</li> <li>▪ Regarder autour de soi et avertir.</li> <li>▪ Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Appréhender la route et circuler dans des conditions normales</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.</li> <li>▪ Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.</li> <li>▪ Adapter allure aux situations.</li> <li>▪ Tourner à droite et à gauche en agglomération.</li> <li>▪ Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.</li> </ul>

HASHTAG PERMIS

36 RUE DEFRANCE - 94300 VINCENNES

Tél : 09 72 90 51 69 - Courriel : autoecoledefrance@hotmail.com

Numéro de Siret : 850 428 426 000 17 - Numéro d'activité : 11 94 12042 94

Numéro TVA intra : FR 33 32 52 56 527 - APE/NAF : 8553Z - N° Agrément : E 19 094 0020 0

Ref Progr05

Mise à jour le 02/01/2025

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.</li> <li>▪ S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluer et maintenir les distances de sécurité.</li> <li>▪ Croiser, dépasser, être dépassé.</li> <li>▪ Passer des virages et conduire en déclivité.</li> <li>▪ Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.</li> <li>▪ S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.</li> <li>▪ Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.</li> <li>▪ Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.</li> <li>▪ Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.</li> <li>▪ Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivre un itinéraire de manière autonome.</li> <li>▪ Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.</li> <li>▪ Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.</li> <li>▪ Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.</li> <li>▪ Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)</li> <li>▪ Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.</li> <li>▪ Pratiquer l'éconduite.</li> </ul>

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et eux adultes.
- Salle de cours équipées de moyens multimédias / vidéo-projection.
- Outils pédagogiques et règlementaires – Documentation professionnelle
- Aires d'évolutions et parcours adaptés
- Elèves conducteurs en cours de formation sur véhicules
- Véhicules équipés doubles commandes à boîte manuelle à moteur thermique
- Véhicules équipés doubles commandes à boîte automatique à moteur hybride

### COÛTS DE LA FORMATION ET DELAIS D'ACCES A LA FORMATION

- Les coûts de la formation dépendent du forfait choisi, l'ensemble des forfaits sont disponibles à l'accueil sur simple demande (remis en main propre ou envoyé via mail)
- Les délais d'accès à la formation dépendent du retour de l'enregistrement effectués par les services de l'Etat. Néanmoins pour la partie théorique aucun délais entrée immédiate pour les leçons pratiques selon les disponibilités du planning, néanmoins le délai de placement des leçons ne peut excéder 30 jours.

### METHODES D'INSCRIPTION

- L'inscription à la formation se fait obligatoirement sur place, en agence, néanmoins tout complément de document manquant pourra se faire via mail.

#### **HASHTAG PERMIS**

**36 RUE DEFRANCE - 94300 VINCENNES**

Tél : 09 72 90 51 69 - Courriel : autoecoledefrance@hotmail.com

Numéro de Siret : 850 428 426 000 17 - Numéro d'activité : 11 94 12042 94

Numéro TVA intra : FR 33 32 52 56 527 - APE/NAF : 8553Z - N° Agrément : E 19 094 0020 0

Ref Progr05

Mise à jour le 02/01/2025

### **OBLIGATIONS AVANT L'INSCRIPTION**

- Le candidat souhaitant intégrer une formation devra réaliser au préalable une évaluation de départ, lui permettant de connaître le volume d'heure minimum dont il devra avoir besoin au vu de l'obtention de son permis B.

### **CONDITIONS D'ACCES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

- Notre centre de formation a la capacité de former les personnes à mobilité réduite dès lors qu'il n'est pas nécessaire de disposer de véhicules adaptés (handicap lourd). Néanmoins un contact Handicap se tiens à votre disposition afin de répondre à toutes les interrogations. Enfin un guide
- D'information est disponible à l'accueil sur simple demande ou via mail permettant de connaître la procédure à suivre dans le cadre d'une formation spécifique, tout comme la liste des établissements habilités à procéder à la formation des personnes à mobilités réduites nécessitant des équipements adaptés.

### **MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION PRATIQUE**

- Notre centre de formation transmet aux candidats les différents outils numériques nécessaire au suivi de la formation par le candidat. Ce livret d'apprentissage dématérialisé indique les 4 compétences générales que vous devez atteindre. Ces compétences sont mentionnées dans le programme de formation pratique présente dans le document ci-dessus. Ce livret permet aux candidats de s'autoévaluer à savoir capable d'évaluer ces propres compétences.
- Les cours de conduite se déroulent hors agglomération, en agglomération et sur voie ouverte à la circulation (voies rapides, autoroutes, etc.... Et ce quel que soit les conditions climatiques.
- Les leçons de conduite sont organisées avec le bureau et/ou les enseignants en fonction des disponibilités sur planning et les disponibilités du candidat. Cependant la plage horaire ouverte aux leçons sont affichées en agence.
- Le candidat effectuera des bilans dit intermédiaires afin de valider les 4 blocs de compétence que compte la formation pratique du permis de conduire. Avant le passage en examen, le candidat effectuera au minimum un examen blanc afin d'être mis en situation réelle de l'épreuve et d'ajuster son besoin en formation si cela s'avère nécessaire.
- Le candidat pourra être amené à assister à une écoute pédagogique à condition que le conducteur principal soit d'accord.

#### **HASHTAG PERMIS**

**36 RUE DEFRANCE - 94300 VINCENNES**

Tél : 09 72 90 51 69 - Courriel : [autoecoledefrance@hotmail.com](mailto:autoecoledefrance@hotmail.com)

Numéro de Siret : 850 428 426 000 17 - Numéro d'activité : 11 94 12042 94

Numéro TVA intra : FR 33 32 52 56 527 - APE/NAF : 8553Z - N° Agrément : E 19 094 0020 0

Ref Progr05

Mise à jour le 02/01/2025

# PROGRAMME DE FORMATION DU PERMIS DE CONDUIRE CATEGORIE BEA

## OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation est de permettre aux candidats de maîtriser un véhicule terrestre à moteur plus précisément.

**Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul**

**Appréhender la route et circuler dans des conditions normales**

**Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

**Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique**

Tarif sur devis auprès de l'agence

## DEFINITION

**Le permis B permet la conduite de :**

- Véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises.
- Véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

**Le permis B autorise la conduite des mêmes véhicules avec une remorque :**

- Si le PTAC de la remorque est  $\leq$  à 750kg.
- Si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est  $\leq$  à 3,5 tonnes.

## PREREQUIS

- Avoir minimum 17 ans
- Être titulaire de l'ASSR2 ou de l'ASR.

## DUREE DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 13 heures (minimum légal obligatoire).

## CONDITIONS : (MODALITES D'EVALUATION)

### 1) LA FORMATION THEORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou/et avec un enseignant ou/et via internet. EDISER, CODE ROUSSEAU.

## HASHTAG PERMIS

36 RUE DEFRANCE - 94300 VINCENNES

Tél : 09 72 90 51 69 - Courriel : autoecoledefrance@hotmail.com

Numéro de Siret : 850 428 426 000 17 - Numéro d'activité : 11 94 12042 94

Numéro TVA intra : FR 33 32 52 56 527 - APE/NAF : 8553Z - N° Agrément : E 19 094 0020 0

## 2) LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Elle se fait à bord du véhicule.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

### PROGRAMME DE FORMATION THEORIQUE

#### -Prérequis

#### -Objectifs

Préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

### PROGRAMME DE FORMATION PRATIQUE

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.</li> <li>▪ Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.</li> <li>▪ Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.</li> <li>▪ Démarrer et s'arrêter.</li> <li>▪ Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.</li> <li>▪ Utiliser la boîte de vitesse.</li> <li>▪ Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.</li> <li>▪ Regarder autour de soi et avertir.</li> <li>▪ Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Appréhender la route et circuler dans des conditions normales</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.</li> <li>▪ Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.</li> <li>▪ Adapter allure aux situations.</li> <li>▪ Tourner à droite et à gauche en agglomération.</li> <li>▪ Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.</li> <li>▪ Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.</li> <li>▪ S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.</li> </ul>

#### HASHTAG PERMIS

36 RUE DEFRANCE - 94300 VINCENNES

Tél : 09 72 90 51 69 - Courriel : autoecoledefrance@hotmail.com

Numéro de Siret : 850 428 426 000 17 - Numéro d'activité : 11 94 12042 94

Numéro TVA intra : FR 33 32 52 56 527 - APE/NAF : 8553Z - N° Agrément : E 19 094 0020 0

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluer et maintenir les distances de sécurité.</li> <li>▪ Croiser, dépasser, être dépassé.</li> <li>▪ Passer des virages et conduire en déclivité.</li> <li>▪ Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.</li> <li>▪ S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.</li> <li>▪ Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.</li> <li>▪ Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.</li> <li>▪ Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.</li> <li>▪ Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivre un itinéraire de manière autonome.</li> <li>▪ Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.</li> <li>▪ Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.</li> <li>▪ Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.</li> <li>▪ Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)</li> <li>▪ Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.</li> <li>▪ Pratiquer l'éconduite.</li> </ul>

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et eux adultes.
- Salle de cours équipées de moyens multimédias / vidéo-projection.
- Outils pédagogiques et règlementaires – Documentation professionnelle
- Aires d'évolutions et parcours adaptés
- Elèves conducteurs en cours de formation sur véhicules
- Véhicules équipés doubles commandes à boîte manuelle
- Véhicules équipés doubles commandes à boîte automatique

### COÛTS DE LA FORMATION ET DELAIS D'ACCES A LA FORMATION

- Les coûts de la formation dépendent du forfait choisi, l'ensemble des forfaits sont disponibles à l'accueil sur simple demande (remis en main propre ou envoyé via mail)
- Les délais d'accès à la formation dépendent du retour de l'enregistrement effectués par les services de l'Etat. Néanmoins pour la partie théorique aucun délais entrée immédiate pour les leçons pratiques selon les disponibilités du planning, néanmoins le délai de placement des leçons ne peut excéder 30 jours.

### METHODES D'INSCRIPTION

- L'inscription à la formation se fait obligatoirement sur place, en agence, néanmoins tout complément de document manquant pourra se faire via mail.

#### **HASHTAG PERMIS**

**36 RUE DEFRANCE - 94300 VINCENNES**

Tél : 09 72 90 51 69 - Courriel : autoecoledefrance@hotmail.com

Numéro de Siret : 850 428 426 000 17 - Numéro d'activité : 11 94 12042 94

Numéro TVA intra : FR 33 32 52 56 527 - APE/NAF : 8553Z - N° Agrément : E 19 094 0020 D

Ref Progr07

Mise à jour le 02/01/2025

### **OBLIGATIONS AVANT L'INSCRIPTION**

- Le candidat souhaitant intégrer une formation devra réaliser au préalable une évaluation de départ, lui permettant de connaître le volume d'heure minimum dont il devra avoir besoin au vu de l'obtention de son permis B.

### **CONDITIONS D'ACCES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

- Notre centre de formation a la capacité de former les personnes à mobilité réduite dès lors qu'il n'est pas nécessaire de disposer de véhicules adaptés (handicap lourd). Néanmoins un contact Handicap se tiens à votre disposition afin de répondre à toutes les interrogations. Enfin un guide
- D'information est disponible à l'accueil sur simple demande ou via mail permettant de connaître la procédure à suivre dans le cadre d'une formation spécifique, tout comme la liste des établissements habilités à procéder à la formation des personnes à mobilités réduites nécessitant des équipements adaptés.

### **MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION PRATIQUE**

- Notre centre de formation transmet aux candidats les différents outils numériques nécessaire au suivi de la formation par le candidat. Ce livret d'apprentissage dématérialisé indique les 4 compétences générales que vous devez atteindre. Ces compétences sont mentionnées dans le programme de formation pratique présente dans le document ci-dessus. Ce livret permet aux candidats de s'autoévaluer à savoir capable d'évaluer ces propres compétences.
- Les cours de conduite se déroulent hors agglomération, en agglomération et sur voie ouverte à la circulation (voies rapides, autoroutes, etc.... Et ce quel que soit les conditions climatiques.
- Les leçons de conduite sont organisées avec le bureau et/ou les enseignants en fonction des disponibilités sur planning et les disponibilités du candidat. Cependant la plage horaire ouverte aux leçons sont affichées en agence.
- Le candidat effectuera des bilans dit intermédiaires afin de valider les 4 blocs de compétence que compte la formation pratique du permis de conduire. Avant le passage en examen, le candidat effectuera au minimum un examen blanc afin d'être mis en situation réelle de l'épreuve et d'ajuster son besoin en formation si cela s'avère nécessaire.
- Le candidat pourra être amené à assister à une écoute pédagogique à condition que le conducteur principal soit d'accord.

#### **HASHTAG PERMIS**

**36 RUE DEFRANCE - 94300 VINCENNES**

Tél : 09 72 90 51 69 - Courriel : [autoecoledefrance@hotmail.com](mailto:autoecoledefrance@hotmail.com)

Numéro de Siret : 850 428 426 000 17 - Numéro d'activité : 11 94 12042 94

Numéro TVA intra : FR 33 32 52 56 527 - APE/NAF : 8553Z - N° Agrément : E 19 094 0020 0

Ref Progr07

Mise à jour le 02/01/2025